

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
COMMUNE DE VILLEMUR-SUR-TARN

**ARRETE DU MAIRE
DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES
2024/FL/00100**

Jean-Marc DUMOULIN, Maire de Villemur sur Tarn,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article :
- L.2122.18,

CONSIDERANT qu'en l'absence du Maire et de l'ensemble des Adjoints, il y a lieu de nommer un Officier à l'Etat Civil afin de procéder à un mariage le 1^{er} juin 2024 à 11h.

ARRETE

ARTICLE 1

Madame Bernadette BALAGUÉ, Conseillère Municipale de la Commune de Villemur-sur-Tarn, est déléguée pour remplir les fonctions d'Officier de l'Etat Civil le jour et au ci-dessus désignés.

ARTICLE 2

L'ampliation du présent arrêté sera adressée :

- à Madame Bernadette BALAGUÉ,
- à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne,

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Vu l'Intéressée,



Fait à Villemur le 29 mai 2024
Le Maire




Jean-Marc DUMOULIN

Délais et voies de recours : la présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification. Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie de Villemur-sur-Tarn.

Affiché le

31 MAI 2024